

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1412

présenté par

M. Huet, M. Vitel, Mme Dalloz, M. Dhuicq, Mme Dion, M. Herbillon, M. Schneider, M. Sermier,
M. Decool, M. Fromion, Mme Le Callennec, M. Gosselin, M. Courtial, M. Perrut, Mme Poletti et
M. Lazaro

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Les enseignants organisent une information sur les formations manuelles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enfants et adolescents doivent savoir quelles sont les différentes opportunités qui peuvent s'offrir à eux et pour cela, ils doivent avoir un maximum d'informations.